



GEMENG
HABSCHT

AVIS

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

Concerne : Arrêté N° 3/2023/0102/145

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés le public est informé que par décision du 19 septembre 2023, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire a autorisé la SA PROXIMUS LUXEMBOURG à modifier et exploiter un site d'installations radioélectriques fixe à Roodt.

Contre la prédite décision d'autorisation un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour d'affichage de la prédite décision.

Le Secrétaire

Paul Reiser

Eischen, le **27 SEP. 2023**

Pour l'Administration Communale,



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu